

# NOTICE

## SCPI FONCIA PIERRE RENDEMENT

**Dénomination sociale :** FONCIA PIERRE RENDEMENT

**Forme de la Société :** Société Civile de Placements Immobiliers

Cette société est régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par les articles L 214-50 et suivants du Code Monétaire et Financier ainsi que par le décret n° 2005-1007 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code monétaire et financier par les articles R 214-116 à R 214-143, et par les statuts.

**Date de création :** 4 juillet 1990.

**Durée statutaire :** quatre vingt dix neuf ans.

**Date d'expiration :** 4 juillet 2089

**Montant du capital social nominal :** 70.306.800 Euros

Effectif au 31 décembre 2009

**Siège social :** 70, rue Saint Lazare à Paris 75009

**Numéro RCS Paris :** D 378.557.425

**Numéro Siret :** 378.557.425.000.30

**Objet social :** Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

**Responsabilité des associés :**

Conformément à l'article L 214-55 du Code Monétaire et Financier modifié par la loi n°2003-706 du 1<sup>er</sup> Août 2003 sur la sécurité financière et par dérogation à l'article 1857 du Code Civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à une fois la fraction dudit capital qu'il possède.

**Montant de la septième augmentation de capital :**

Conformément à l'article 8 des statuts de la SCPI, la Société de Gestion a ouvert une septième augmentation de capital de la SCPI en date du 27 Décembre 2010, afin de porter le capital social de la société de 77.754.400 (soixante dix sept millions sept cent cinquante quatre mille quatre cents) Euros à 85.754.400 (quatre vingt cinq millions sept cent cinquante quatre mille quatre cents) Euros, par l'émission de 20.000 (vingt mille) parts nouvelles de valeur nominale de 400 (quatre cents) Euros et d'une prime d'émission de 400 (quatre cents) Euros, soit un prix de souscription de 800 (huit cents) Euros y compris la commission de souscription de 8 % H.T, soit 64 euros par part souscrite.

**Date d'ouverture de l'augmentation :** 27 Décembre 2010

**Date de clôture de l'augmentation :** 26 Décembre 2011

**Clôture anticipée :**

L'augmentation de capital pourra être close par anticipation dès que le montant aura été intégralement souscrit. Néanmoins si des opportunités d'investissement se présentaient conformes aux objectifs décrits précédemment, la Société de Gestion se réserve la possibilité de dé plafonner l'augmentation de capital en cours, dans la limite de 25 % de celle-ci.

**Montant minimum de souscription à recueillir :**

Si à la date de clôture prévue, le montant n'est pas intégralement souscrit, cette dernière sera limitée au montant des souscriptions reçues, sous réserve que celui-ci représente au moins 75 % de l'augmentation de capital. Dans le cas où le pourcentage de 75 % ne serait pas obtenu, l'augmentation de capital sera prorogée.

**Jouissance des parts :**

Les parts souscrites avant la fin d'un mois donné porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>ème</sup> mois suivant celui au cours duquel la souscription aura été enregistrée.

**Minimum de souscription conseillé :** 5 parts

Les parts souscrites sont intégralement libérées en numéraire à la souscription.

La note d'information est disponible au siège social de Foncia Pierre Gestion au 13 avenue Lebrun à Antony (92188) cedex, elle est également disponible sur notre site internet : [www.foncia.com](http://www.foncia.com) et elle peut être transmise par courrier ou par mail à toute personne qui en ferait la demande. Elle a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 10-42 en date du 19 Novembre 2010.